

ACTIV perfectKliks 10 I

WM 0714347

Numéro de commande: 0714347

Version 5.7

Date de révision 23.01.2023

Date d'impression 06.06.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : ACTIV perfectKliks 10 I
UFI : SDH2-E0UX-G00S-02EQ

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Produit de nettoyage
Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Werner & Mertz France Professional SASU
Route de l'Orme des Merisiers
91190 Saint-Aubin
Téléphone : +330169189500
Téléfax : +330169288965
Adresse e-mail Personne responsable/émettrice : Produktsicherheit@werner-mertz.com
Personne de contact : Développement produits / sécurité produits

1.4 Numéro d'appel d'urgence

01.45.42.59.59 (INRS)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Lésions oculaires graves, Catégorie 1 H318: Provoque de graves lésions des yeux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence : P102 Tenir hors de portée des enfants.

Prévention: P280

Porter un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC
LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau
pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles
de contact si la victime en porte et si elles
peuvent être facilement enlevées. Continuer à

ACTIV perfectKliks 10 I

WM 0714347

Numéro de commande: 0714347

Version 5.7

Date de révision 23.01.2023

Date d'impression 06.06.2023

Elimination:
P501

rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Éliminer le récipient dans la collecte des matières recyclables uniquement s'il est entièrement vide.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Alcools, C12-14, éthoxylés
Alcohols, C12-14, ethoxylated,
sulfates, sodium salts
D-Glucopyranose, oligomeric,
C10-16-alkyl glycosides
sulfate de sodium et d'octyle

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.
Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants

| Nom Chimique | No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement | Classification | Concentration (% w/w) |
|--|--|---|--------------------------|
| acides gras de coco, sels de potassium | 61789-30-8 263-049-9 | Eye Irrit. 2; H319 | >= 10 - < 20 |
| Alcools, C12-14, éthoxylés | 68439-50-9 500-213-3 | Eye Dam. 1; H318 Aquatic Acute 1; H400 Acute Tox. 4; H302 | >= 10 - < 20 |
| éthanol | 64-17-5 200-578-6 603-002-00-5 01-2119457610-43 | Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 Limite de concentration spécifique Eye Irrit. 2; H319 >= 50 % | >= 1 - < 10 |
| Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts | 68891-38-3 500-234-8 01-2119488639-16 | Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 3; H412 Limite de concentration spécifique Eye Irrit. 2; H319 5 - < 10 % Eye Dam. 1; H318 >= 10,0 % | >= 3 - < 5 |

ACTIV perfectKliks 10 I

WM 0714347

Numéro de commande: 0714347

Version 5.7

Date de révision 23.01.2023

Date d'impression 06.06.2023

| | | | |
|--|--|--|-------------|
| D-Glucopyranose, oligomeric, C10-16-alkyl glycosides | 110615-47-9 600-975-8 01-2119489418-23 | Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Limite de concentration spécifique Eye Dam. 1; H318 > 12 - 30 % Eye Irrit. 2; H319 1 - 12 % H315, H318 > 30 % | >= 3 - < 10 |
| sulfate de sodium et d'octyle | 142-31-4 205-535-5 01-2119966154-35 | Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Limite de concentration spécifique Eye Irrit. 2; H319 10 - < 20 % Eye Dam. 1; H318 >= 20,0 % | >= 1 - < 3 |
| Substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail : | | | |
| glycerol | 56-81-5 200-289-5 01-2119471987-18 | | >= 1 - < 10 |

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
Consulter un médecin.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
Laver au savon avec une grande quantité d'eau.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité.
Protéger l'oeil intact.
Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Appeler un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : effets corrosifs
- Risques : Pas d'information disponible.

ACTIV perfectKliks 10 I

WM 0714347

Numéro de commande: 0714347

Version 5.7

Date de révision 23.01.2023

Date d'impression 06.06.2023

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le centre anti-poison.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dangereux : On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.
Assurer une ventilation adéquate.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les égouts ou les cours d'eau.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Équipement de protection individuel, voir section 8., Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination"., Voir chapitre 15 concernant les réglementations nationales spécifiques.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

ACTIV perfectKliks 10 I

WM 0714347

Numéro de commande: 0714347

Version 5.7

Date de révision 23.01.2023

Date d'impression 06.06.2023

- Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Équipement de protection individuel, voir section 8.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Pour éviter les renversements pendant la manipulation maintenir le flacon dans une cuvette métallique.
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Utiliser un équipement à l'épreuve d'une explosion.
- Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans le conteneur d'origine. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine.
- Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Utilisation(s) particulière(s) : Produit de nettoyage

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

| Composants | No.-CAS | Type de valeur (Type d'exposition) | Paramètres de contrôle | Base |
|---|----------|------------------------------------|--------------------------------------|--------|
| éthanol | ALCOHOL | VME | 1.000 ppm 1.900 mg/m ³ | FR VLE |
| Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives | | | | |
| éthanol | ALCOHOL | VLCT (VLE) | 5.000 ppm 9.500 mg/m ³ | FR VLE |
| Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives | | | | |
| glycerol | GLYCERIN | VME (aérosol) | 10 mg/m ³ | FR VLE |
| Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives | | | | |

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

| Nom de la substance | Utilisation finale | Voies d'exposition | Effets potentiels sur la santé | Valeur |
|---------------------|--------------------|----------------------|---------------------------------|------------------------|
| éthanol ALCOHOL | Travailleurs | Inhalation | Aigu - effets locaux | 1900 mg/m ³ |
| | Travailleurs | Inhalation | Long terme - effets systémiques | 950 mg/m ³ |
| | Travailleurs | Contact avec la peau | Long terme - effets systémiques | 343 mg/kg |
| | Consommateurs | Inhalation | Aigu - effets locaux | 950 mg/m ³ |

ACTIV perfectKliks 10 I

WM 0714347

Numéro de commande: 0714347

Version 5.7

Date de révision 23.01.2023

Date d'impression 06.06.2023

| | | | | |
|--|---------------|----------------------|---------------------------------|--------------|
| | Consommateurs | Contact avec la peau | Long terme - effets systémiques | 206 mg/kg |
| | Consommateurs | Inhalation | Long terme - effets systémiques | 114 mg/m3 |
| | Consommateurs | Ingestion | Long terme - effets systémiques | 87 mg/kg |
| | Consommateurs | Contact avec la peau | Aigu - effets locaux | 950 mg/m3 |
| Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts 68891-38-3 | Travailleurs | Contact avec la peau | Long terme - effets systémiques | 2750 mg/kg |
| | Travailleurs | Inhalation | Long terme - effets systémiques | 175 mg/m3 |
| | Consommateurs | Contact avec la peau | Long terme - effets systémiques | 1650 mg/kg |
| | Consommateurs | Inhalation | Long terme - effets systémiques | 52 mg/m3 |
| | Consommateurs | Ingestion | Long terme - effets systémiques | 15 mg/kg |
| D-Glucopyranose, oligomeric, C10-16-alkyl glycosides LAURYL GLUCOSIDE | Travailleurs | Contact avec la peau | Long terme - effets systémiques | 595000 mg/kg |
| | Travailleurs | Inhalation | Long terme - effets systémiques | 420 mg/m3 |
| | Consommateurs | Contact avec la peau | Long terme - effets systémiques | 357000 mg/kg |
| | Consommateurs | Inhalation | Long terme - effets systémiques | 124 mg/m3 |
| | Consommateurs | Ingestion | Long terme - effets systémiques | 35,7 mg/kg |
| glycerol GLYCERIN | Travailleurs | Inhalation | Long terme - effets locaux | 56 mg/m3 |
| | Consommateurs | Inhalation | Long terme - effets locaux | 33 mg/m3 |
| | Consommateurs | Oral(e) | Long terme - effets systémiques | 229 mg/kg |
| sulfate de sodium et d'octyle 142-31-4 | Travailleurs | Contact avec la peau | Long terme - effets systémiques | 4060 mg/kg |
| | Travailleurs | Inhalation | Long terme - effets systémiques | 285 mg/m3 |
| | Consommateurs | Contact avec la peau | Long terme - effets systémiques | 2440 mg/kg |
| | Consommateurs | Inhalation | Long terme - effets systémiques | 85 mg/m3 |
| | Consommateurs | Ingestion | Long terme - effets systémiques | 24 mg/kg |

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

| Nom de la substance | Compartiment de l'Environnement | Valeur |
|---------------------|---------------------------------|------------|
| éthanol ALCOHOL | Eau douce | 0,96 mg/l |
| | Eau de mer | 0,79 mg/l |
| | Sédiment d'eau douce | 3,6 mg/kg |
| | Sol | 0,63 mg/kg |
| | STP | 580 mg/l |
| | intermittent release | 2,75 mg/l |

ACTIV perfectKliks 10 I

WM 0714347

Numéro de commande: 0714347

Version 5.7

Date de révision 23.01.2023

Date d'impression 06.06.2023

| | | |
|--|--------------------------------------|--------------|
| Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts 68891-38-3 | Eau douce | 0,24 mg/l |
| | Eau de mer | 0,024 mg/l |
| | Sol | 7,5 mg/kg |
| | STP | 10000 mg/l |
| | intermittent release | 0,071 mg/l |
| D-Glucopyranose, oligomeric, C10-16-alkyl glycosides LAURYL GLUCOSIDE | Eau douce | 0,176 mg/l |
| | Eau de mer | 0,018 mg/l |
| | Sédiment d'eau douce | 1,516 mg/kg |
| | Sédiment marin | 0,065 mg/kg |
| | Sol | 0,654 mg/kg |
| | STP | 5000 mg/l |
| | intermittent release | 0,0295 mg/l |
| glycerol GLYCERIN | Eau douce | 0,885 mg/l |
| | Eau de mer | 0,088 mg/l |
| | Station de traitement des eaux usées | 1000 mg/l |
| | Sédiment d'eau douce | 3,3 mg/kg |
| | Sédiment marin | 0,33 mg/kg |
| | Sol | 0,141 mg/kg |
| sulfate de sodium et d'octyle 142-31-4 | Eau douce | 0,1357 mg/l |
| | Eau de mer | 0,01357 mg/l |
| | STP | 1,35 mg/l |
| | Sédiment d'eau douce | 1,5 mg/kg |
| | Sédiment marin | 0,15 mg/kg |
| | Sol | 0,22 mg/kg |

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : En cas de risque d'éclaboussures, porter:
Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection des mains

Matériel : En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants de protection.
Gants résistants aux produits chimiques faits de caoutchouc butyle ou de caoutchouc nitrile catégorie III conformément à EN 374.

Remarques : Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).

Protection de la peau et du corps : inutile dans les conditions normales d'utilisation

Protection respiratoire : N'est pas nécessaire, sauf en cas de formation d'aérosols.
Type de Filtre recommandé:
Filtre ABEK-P3

ACTIV perfectKliks 10 I

WM 0714347

Numéro de commande: 0714347

Version 5.7

Date de révision 23.01.2023

Date d'impression 06.06.2023

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|---|--|
| Aspect | : liquide |
| Couleur | : jaune |
| Odeur | : odorisé |
| Seuil olfactif | : Donnée non disponible |
| pH | : env. 8,4, 100 % à 20 °C |
| Point/intervalle de fusion | : Donnée non disponible |
| Point/intervalle d'ébullition | : Donnée non disponible |
| Point d'éclair | : 38 °C |
| Taux d'évaporation | : Donnée non disponible |
| Inflammabilité (solide, gaz) | : Donnée non disponible |
| Inflammabilité (liquides) | : Non classée comme entretenant la combustion selon les réglementations de transport. |
| Vitesse de combustion | : Donnée non disponible |
| Limite d'explosivité, inférieure | : Limite d'explosivité, inférieure à 42,0 °C Méthode: ISO 2719 |
| Limite d'explosivité, supérieure | : Donnée non disponible |
| Pression de vapeur | : Donnée non disponible |
| Densité de vapeur relative | : Donnée non disponible |
| Densité relative | : Donnée non disponible |
| Densité | : env. 1,059 g/cm ³ à 20 °C |
| Hydrosolubilité | : complètement soluble |
| Solubilité dans d'autres solvants | : Donnée non disponible |
| Coefficient de partage: n- octanol/eau | : Donnée non disponible |
| Température d'inflammation | : Donnée non disponible |
| Décomposition thermique | : Donnée non disponible |
| Viscosité, dynamique | : env. 80 mPa.s à 20 °C |
| Viscosité, cinématique | : Donnée non disponible |
| Propriétés explosives | : Donnée non disponible |
| Propriétés comburantes | : Donnée non disponible |

ACTIV perfectKliks 10 I

WM 0714347

Numéro de commande: 0714347

Version 5.7

Date de révision 23.01.2023

Date d'impression 06.06.2023

9.2 Autres informations

aucun(e)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.
Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage.
Pas de décomposition en utilisation conforme.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Donnée non disponible

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Donnée non disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Notre entreprise rejette tout test sur les animaux.
Notre entreprise n'attribue aucun contrat pour des tests sur les animaux, que ce soit sur le produit final ou sur les ingrédients d'un produit.
Toutefois, la législation européenne (règlement REACH) exige des fabricants de substances ou des importateurs de l'UE qu'ils testent les effets des substances sur la santé humaine et l'environnement avant de les mettre sur le marché. Certains de ces tests obligatoires ont été effectués parfois il y a plusieurs décennies.

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Composants:

éthanol

ALCOHOL:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 10.470 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

DL50 (Rat): 5.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 51 mg/l
Durée d'exposition: 4 h

ACTIV perfectKliks 10 I

WM 0714347

Numéro de commande: 0714347

Version 5.7

Date de révision 23.01.2023

Date d'impression 06.06.2023

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Lapin): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

DL50 dermal (Lapin): > 10.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts

68891-38-3:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 2.870 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

DL50 (Rat): 7.400 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

DL50 (Rat): 2.000 - 5.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
BPL: oui

D-Glucopyranose, oligomeric, C10-16-alkyl glycosides

LAURYL GLUCOSIDE:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral: > 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Rat): > 5.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

sulfate de sodium et d'octyle

142-31-4:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 423

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Lapin): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

glycerol

GLYCERIN:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 11.500 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Lapin): > 18.700 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Remarques : Selon les critères de classification de l'Union Européenne, le produit n'est pas considéré comme étant un irritant de la peau.

Composants:

éthanol

ALCOHOL:

ACTIV perfectKliks 10 I

WM 0714347

Numéro de commande: 0714347

Version 5.7

Date de révision 23.01.2023

Date d'impression 06.06.2023

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Pas d'irritation de la peau

Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts

68891-38-3:

Espèce : Lapin
Evaluation : Irritant pour la peau.
Méthode : OCDE ligne directrice 404

sulfate de sodium et d'octyle

142-31-4:

Résultat : Irritation de la peau

glycerol

GLYCERIN:

Résultat : Pas d'irritation des yeux

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Remarques : Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

Composants:

éthanol

ALCOHOL:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 405
Résultat : Irritation légère des yeux

Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts

68891-38-3:

Espèce : Lapin
Evaluation : Risque de lésions oculaires graves.
Méthode : OCDE ligne directrice 405

sulfate de sodium et d'octyle

142-31-4:

Résultat : Provoque de graves lésions des yeux.

glycerol

GLYCERIN:

Résultat : Pas d'irritation des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

ACTIV perfectKliks 10 I

WM 0714347

Numéro de commande: 0714347

Version 5.7

Date de révision 23.01.2023

Date d'impression 06.06.2023

Composants:

éthanol

ALCOHOL:

Résultat : Pas un sensibilisateur de la peau.

Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts

68891-38-3:

Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

glycerol

GLYCERIN:

Résultat : Pas un sensibilisateur de la peau.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Mutagénicité sur les cellules germinales : Pas classé(e)

Composants:

Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts

68891-38-3:

Génotoxicité in vitro : Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif

Cancérogénicité : Pas classé(e)

Toxicité pour la reproduction : Pas classé(e)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Toxicité à dose répétée

Composants:

éthanol

ALCOHOL:

Espèce : Rat, mâle
NOAEL : > 20 mg/kg
Méthode : OCDE ligne directrice 403

Espèce : Rat, femelle
NOAEL : 1.730 mg/kg
Méthode : OCDE ligne directrice 408

sulfate de sodium et d'octyle

142-31-4:

ACTIV perfectKliks 10 I

WM 0714347

Numéro de commande: 0714347

Version 5.7

Date de révision 23.01.2023

Date d'impression 06.06.2023

Espèce : Rat
NOAEL : 488 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Méthode : OCDE ligne directrice 408

Espèce : Rat
LOAEL : 1016 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Méthode : OCDE ligne directrice 408

Espèce : Souris
NOAEL : 400 mg/kg
Voie d'application : Dermale
Méthode : OCDE ligne directrice 411

Toxicité par aspiration : Pas classé(e)

11.2 Informations sur les autres dangers

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

ALCOHOL:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 13 g/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203

CL50 (Leuciscus idus(Ide)): 8.150 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): > 0,1 g/l
Durée d'exposition: 96 h

CL50 (Poisson): 11.200 mg/l

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 12.340 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

CE50 : 5.012 mg/l

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Chlorella vulgaris (algue d'eau douce)): 275 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Inhibition de la croissance
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

CE50 (Scenedesmus capricornutum (algue d'eau douce)):

ACTIV perfectKliks 10 I

WM 0714347

Numéro de commande: 0714347

Version 5.7

Date de révision 23.01.2023

Date d'impression 06.06.2023

- 12.900 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Inhibition de la croissance
Méthode: Pas d'information disponible.
- CE0 (Scenedesmus quadricauda (algues vertes)): 5.000 mg/l
Durée d'exposition: 168 h
- CE50 : 4.432 mg/l
- EC10 : 11,5 mg/l
- EC10 : 280 mg/l
- Toxicité pour les microorganismes : CE50 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)): 11.800 mg/l
Durée d'exposition: 16 h
Type de Test: Test d'inhibition de la multiplication cellulaire
- 68891-38-3:**
- Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 7,1 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en dynamique
Méthode: OCDE ligne directrice 203
BPL: oui
- CL50 (Poisson): > 1 - 10 mg/l
Type de Test: Essai en semi-statique
Méthode: OCDE ligne directrice 203
- CL50 (Leuciscus idus(Ide)): 10 - 100 mg/l
Méthode: OCDE ligne directrice 203
- NOEC (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0,14 mg/l
Durée d'exposition: 28 d
Type de Test: Essai en dynamique
Méthode: OCDE Ligne directrice 204
- CL50 (Brachydanio rerio (poisson zèbre)): 1 - 10 mg/l
Type de Test: Essai en dynamique
Méthode: OCDE ligne directrice 203
- CL50 (Brachydanio rerio (poisson zèbre)): 7,1 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia pulex (Daphnie)): 7,4 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Immobilisation
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
- CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 1 - 10 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

ACTIV perfectKliks 10 I

WM 0714347

Numéro de commande: 0714347

Version 5.7

Date de révision 23.01.2023

Date d'impression 06.06.2023

- NOEC (*Daphnia magna* (Grande daphnie)): 0,27 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
Type de Test: Essai en dynamique
Méthode: OCDE Ligne directrice 211
- (*Daphnia magna* (Grande daphnie)): 7,2 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (*Desmodesmus subspicatus* (algues vertes)): 27,7 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Inhibition de la croissance
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
BPL: oui
- CE50 (*Scenedesmus subspicatus*): 10 - 100 mg/l
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
- CE50 (*Desmodesmus subspicatus* (algues vertes)): > 10 - 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
- NOEC : 0,95 mg/l
Type de Test: Inhibition de la croissance
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
- NOEC (*Desmodesmus subspicatus* (algues vertes)): 0,93 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
- Toxicité pour les microorganismes : CE50 (*Pseudomonas putida* (Bacille *Pseudomonas putida*)): > 10 g/l
Durée d'exposition: 16 h
Type de Test: Test d'inhibition de la multiplication cellulaire
Méthode: DIN 38412
BPL: oui
- EC10 (*Pseudomonas putida* (Bacille *Pseudomonas putida*)): > 10 g/l
Type de Test: Test d'inhibition de la multiplication cellulaire
- Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 1 - 10 mg/l
Espèce: *Leuciscus idus*(Ide)
- NOEC: 0,14 mg/l
Durée d'exposition: 28 d
Espèce: *Oncorhynchus mykiss* (Truite arc-en-ciel)
Méthode: OCDE Ligne directrice 204
- Toxicité pour la daphnie et : NOEC: > 0,1 - 1 mg/l

ACTIV perfectKliks 10 I

WM 0714347

Numéro de commande: 0714347

Version 5.7

Date de révision 23.01.2023

Date d'impression 06.06.2023

les autres invertébrés
aquatiques (Toxicité
chronique)

Durée d'exposition: 21 d
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Toxicité pour les organismes
vivant dans le sol

: NOEC: 750 mg/kg
Durée d'exposition: 96 d
Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)
Méthode: OCDE ligne directrice 222

LAURYL GLUCOSIDE:

Toxicité pour les poissons

: CL50 (Poisson): > 1 - 10 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203

CL50 (Brachydanio rerio (poisson zèbre)): 2,95 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203

CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 5,9 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et
les autres invertébrés
aquatiques

: CE50 (Daphnia (Daphnie)): > 10 - 100 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 7 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les
algues/plantes aquatiques

: CE50 : > 10 - 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 12,5 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les
microorganismes

: CE0 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)): >
100 mg/l
Durée d'exposition: 16 h
Méthode: DIN 38412

Toxicité pour les poissons
(Toxicité chronique)

: NOEC: > 1 mg/l
Durée d'exposition: 28 d
Espèce: Brachydanio rerio
Méthode: OCDE Ligne directrice 204

NOEC: 1,8 mg/l
Durée d'exposition: 28 d
Espèce: Brachydanio rerio
Méthode: OCDE Ligne directrice 204

Toxicité pour la daphnie et
les autres invertébrés
aquatiques (Toxicité

: NOEC: > 1 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

ACTIV perfectKliks 10 I

WM 0714347

Numéro de commande: 0714347

Version 5.7

Date de révision 23.01.2023

Date d'impression 06.06.2023

chronique)

Méthode: voir texte créé par l'utilisateur

EC10: 1,76 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

142-31-4:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Brachydanio rerio (poisson zèbre)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 100 mg/l

les autres invertébrés
aquatiques

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les : CE50 : > 100 mg/l

algues/plantes aquatiques

CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 511
mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour les : CE0 : > 100 mg/l

microorganismes

Toxicité pour les poissons : Concentration minimale avec effet observé: > 1,357 mg/l

(Toxicité chronique)

Durée d'exposition: 42 d

Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)

Toxicité pour la daphnie et : NOEC: 1,4 mg/l

les autres invertébrés
aquatiques (Toxicité
chronique)

Durée d'exposition: 21 d

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

Méthode: OCDE Ligne directrice 211

GLYCERIN:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Leuciscus idus(Ide)): > 10.000 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Essai en statique

CL50 (Carassius auratus (Poisson rouge)): > 5.000 mg/l

Durée d'exposition: 24 h

Type de Test: Essai en statique

CL50 (Leuciscus idus(Ide)): 10.000 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

CL50 (Poisson): > 885 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 10.000 mg/l

les autres invertébrés
aquatiques

Durée d'exposition: 24 h

ACTIV perfectKliks 10 I

WM 0714347

Numéro de commande: 0714347

Version 5.7

Date de révision 23.01.2023

Date d'impression 06.06.2023

- CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 10.000 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
- CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 1.955 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE0 (Scenedesmus quadricauda (algues vertes)): > 10.000 mg/l
Durée d'exposition: 7 d
Type de Test: Test d'inhibition de la multiplication cellulaire
- CE50 (Scenedesmus quadricauda (algues vertes)): 2.900 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
- Toxicité pour les microorganismes : CE0 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)): > 10.000 mg/l
Durée d'exposition: 16 h
Type de Test: Test d'inhibition de la multiplication cellulaire

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

ALCOHOL:

- Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 97 %
Méthode: OCDE Ligne directrice 301

68891-38-3:

- Biodégradabilité : Type de Test: aérobique
Résultat: rapidement biodégradable
Biodégradation: > 70 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OECD 301 A
- Type de Test: anaérobique
Résultat: Biodégradable
Biodégradation: > 60 %
Durée d'exposition: 41 d

LAURYL GLUCOSIDE:

- Biodégradabilité : Résultat: rapidement biodégradable
Méthode: OCDE Ligne directrice 301
- Biodégradation: > 99,4 %
Durée d'exposition: 28 d

142-31-4:

- Biodégradabilité : Biodégradation: 98,2 %
Remarques: Devrait être biodégradable

ACTIV perfectKliks 10 I

WM 0714347

Numéro de commande: 0714347

Version 5.7

Date de révision 23.01.2023

Date d'impression 06.06.2023

GLYCERIN:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 63 %
Durée d'exposition: 14 d
Méthode: OCDE Ligne directrice 301

ThOD : 1.217 mg/g

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

ALCOHOL:

Bioaccumulation : Concentration: 3,2 mg/l

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -0,32

68891-38-3:

Bioaccumulation : Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

LAURYL GLUCOSIDE:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: < -0,07 (20 °C)

GLYCERIN:

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 0,02

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -1,76

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Composants:

68891-38-3:

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).. Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).

ACTIV perfectKliks 10 I

WM 0714347

Numéro de commande: 0714347

Version 5.7

Date de révision 23.01.2023

Date d'impression 06.06.2023

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

| | |
|-----------------------|---|
| Produit | : Ne pas jeter les déchets à l'égout. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés. En accord avec les réglementations locales et nationales. |
| Emballages contaminés | : Vider les restes. Éliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides. |
| Code des déchets | Le code européen des déchets 20 01 29* Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets. |

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

ADR

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

ACTIV perfectKliks 10 I

WM 0714347

Numéro de commande: 0714347

Version 5.7

Date de révision 23.01.2023

Date d'impression 06.06.2023

Marchandise non dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR

Marchandise non dangereuse

IMDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII) : Voir l'annexe XVII du règlement (CE) n° 1907/2006 pour Conditions de restriction

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII) : 68-12-2

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. : Non applicable

Maladies Professionnelles (R-461-3, France) : Mise à jour: Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel (indiqués dans le tableau). Mise à jour: Affections provoquées par le chlorure de sodium dans les mines de sel et leurs dépendances

Contenu en composés organiques volatils (COV) : Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)
Mise à jour: Pourcentage de composés volatils: 8,03 %

Conformément au règlement relatif aux détergents CE 648/2004 : 15 - <30% Agents de surface non ioniques, savon, 5 - <15% Agents de surface anioniques, <5% phosphonates, enzymes, azurants optiques, Parfums, PROTEASE, AMYLASE, CELLULASE

ACTIV perfectKliks 10 I

WM 0714347

Numéro de commande: 0714347

Version 5.7

Date de révision 23.01.2023

Date d'impression 06.06.2023

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

| | | |
|------|---|--|
| H225 | : | Liquide et vapeurs très inflammables. |
| H302 | : | Nocif en cas d'ingestion. |
| H315 | : | Provoque une irritation cutanée. |
| H318 | : | Provoque de graves lésions des yeux. |
| H319 | : | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| H400 | : | Très toxique pour les organismes aquatiques. |
| H412 | : | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

Texte complet pour autres abréviations

| | | |
|---------------------|---|--|
| Acute Tox. | : | Toxicité aiguë |
| Aquatic Acute | : | Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique |
| Aquatic Chronic | : | Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique |
| Eye Dam. | : | Lésions oculaires graves |
| Eye Irrit. | : | Irritation oculaire |
| Flam. Liq. | : | Liquides inflammables |
| Skin Irrit. | : | Irritation cutanée |
| FR VLE | : | Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (INRS) |
| FR VLE / VME | : | Valeur limite de moyenne d'exposition |
| FR VLE / VLCT (VLE) | : | Valeurs limites d'exposition à court terme |

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques

ACTIV perfectKliks 10 I

WM 0714347

Numéro de commande: 0714347

Version 5.7

Date de révision 23.01.2023

Date d'impression 06.06.2023

existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Classification du mélange:

Eye Dam. 1

H318

Procédure de classification:

Méthode de calcul

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR